



Syndicat Intercommunal
d'Electricité de l'AIN

CONGRES DE LA FNCCR

Jeudi 24 septembre 2009

Table ronde T2

« Réseaux de fibre optique, très haut débit, zones blanches, grises et gris clair »

Présentation de M. Michel CHANEL

Vice-Président du

**Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain,
Chargé de la Communication Electronique**



Syndicat Intercommunal
d'Electricité de l'AIN

Le SIEA et la communication électronique

❑ Deux actions parallèles :

- ⇒ un programme de résorption des « zones blanches ADSL » : réseau hertzien ⇒ le haut débit
- ⇒ l'opération de déploiement d'un réseau de fibre optique nommé **LIAin** ⇒ le très haut débit

❑ Deux structures parallèles :

- ⇒ le SIEA « réalisation des infrastructures »
- ⇒ la régie RESO-LIAin « exploitation du réseau LIAin »



Syndicat Intercommunal
d'Electricité de l'AIN

Le modèle de développement du Très Haut Débit dans l'Ain

- ❑ Le réseau est construit et entretenu par le SIEA
 - Les réseaux sont le métier de base du SIEA
 - Mutualisation spatiale des investissements
 - La civilisation cognitive prédite doit être universelle
- ❑ La concurrence se fait au niveau des services proposés par les FAI
 - La majeure partie des recettes se feront demain par les services
 - Les FAI sont actifs auprès de l'économie réelle.



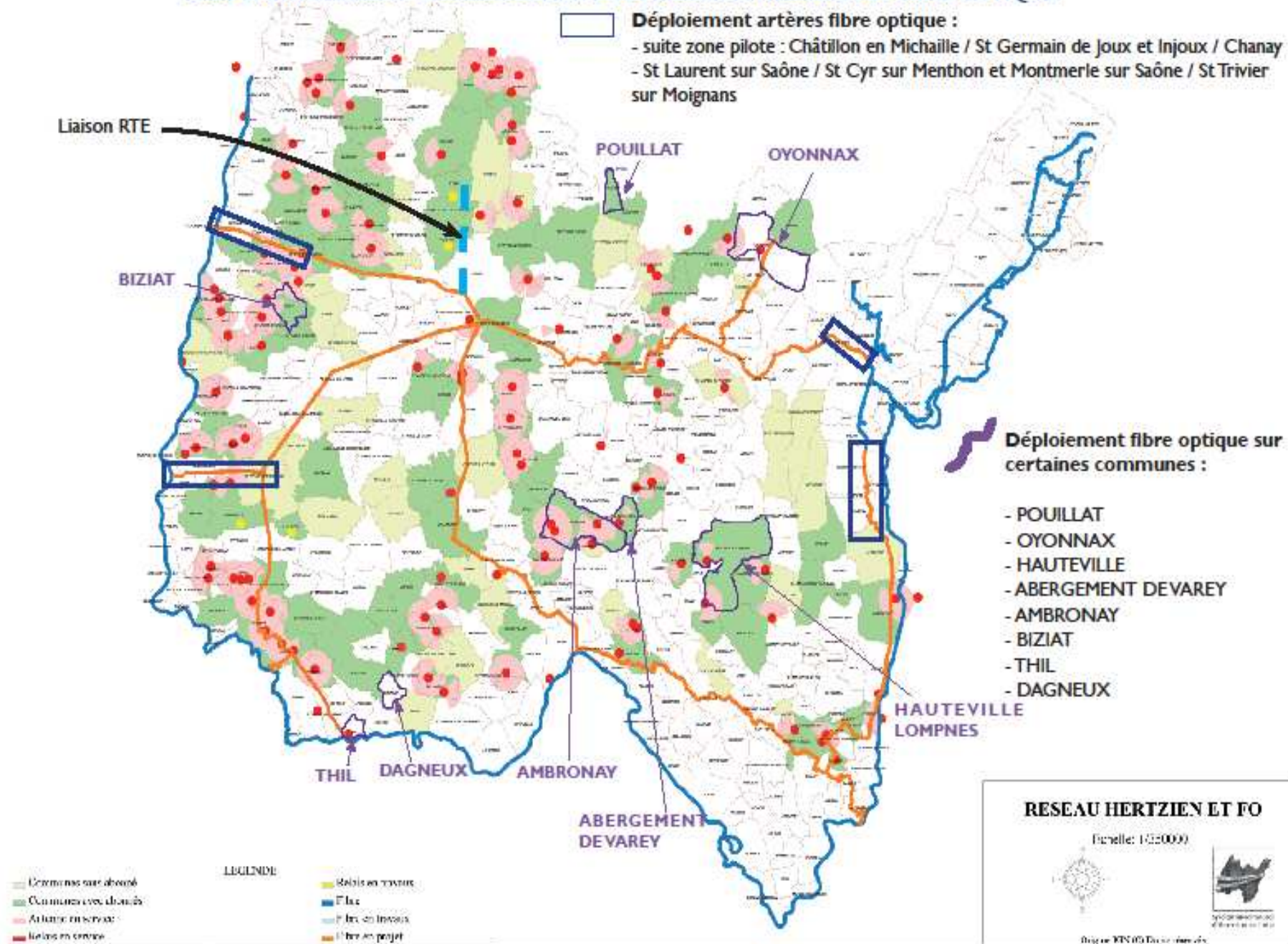
Syndicat Intercommunal
d'Electricité de l'AIN

Réseau fibre optique LIAin

Zone pilote

- Territoires du Bassin Bellegardien et du Pays de Gex
- 42 communes
- 90 000 habitants
- 300 kms de fibre optique déployés
- Création d'un POP et d'une salle d'hébergement à St Genis Pouilly, en liaison avec les CIXP du CERN (Genève) et du Netcenter (Vénissieux)

ETAT D'AVANCEMENT DU DEPLOIEMENT DES RESEAUX HERTZIEN ET FIBRE OPTIQUE





Syndicat Intercommunal
d'Electricité de l'AIN

Propriété et usage des infrastructures souterraines télécom existantes

❑ Cas n°1 : fourreaux installés avant 1996

- en général, travaux coordonnés réalisés par les communes :
 - existence de factures attestant des travaux
 - dans certains cas, participations financières ou matérielles (chambres) de FT

❑ Cas n°2 : fourreaux installés après 1996

- les collectivités ont continué à financer des enfouissements de réseaux, en liaison avec FT
- problème juridique de fond : aide d'une collectivité à une entreprise privée
- Nous considérons que les fourreaux installés par la collectivité sont sa propriété.

❑ En outre, différences importantes constatées entre les déclarations RODP et les vérifications sur le terrain.



Syndicat Intercommunal
d'Electricité de l'AIN

PROPOSITION DE MOTION

Les réseaux techniques

(fourreaux, chambres de tirage...)

doivent être propriété de la collectivité

- C'est le seul réseau sous domaine public appartenant à une entreprise privée**
- La collectivité est à même de gérer ce réseau dans le sens de l'intérêt général, y compris de donner l'autorisation de passage pour plusieurs opérateurs et de façon transparente**
- La collectivité locale a très souvent payé ce réseau avec les impôts des contribuables, particulièrement dans le cas de mise en souterrain coordonnée des réseaux secs**
- Le développement du FTTH dans tout l'hexagone en sera facilité et fortement accéléré**